

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SNC

Formulaires

- Formulaire de déclaration de modification (M2).
- Formulaire TNS pour tous les associés personnes physiques.

Pièces justificatives

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le gérant.
- 1 copie du procès-verbal mentionnant la modification de la forme juridique et désignant les nouveaux dirigeants, certifiée conforme par le gérant, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux.
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales lorsque l'avis est publié dans un journal « papier » OU, uniquement lorsque l'annonce est publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, 1 copie de l'attestation de parution.

POUR LE(S) GÉRANT(S) ET LES ASSOCIÉS, PERSONNES PHYSIQUES¹

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.
 - Gérant(s) et associés de nationalité française
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - Gérant(s) et associés de nationalité étrangère résidant en France
 - Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité².
 - Pour les autres ressortissants
- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel³, permettant l'exercice d'une activité commerciale⁴.

¹ En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces que le gérant.

² Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

³ Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

⁴ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'[article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile](#)

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- **Gérant(s) et associés de nationalité étrangère non résidant en France**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité⁵.

POUR LE(S) GÉRANT(S) ET LES ASSOCIÉS, PERSONNE(S) MORALE(S)

- **Gérant(s) ou associé(s) personne(s) morale(s) inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger**

- Pour la personne morale immatriculée au RCS, 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- Pour la personne morale immatriculée sur un registre public étranger, 1 original du titre d'existence de la personne et, éventuellement, une traduction en langue française.

- **Gérant(s) ou associé(s) personne(s) morale(s) non inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger**

- 1 copie d'un titre établissant l'existence de la personne morale (copie certifiée conforme par le gérant des statuts, extrait du Journal officiel...) et, éventuellement, une traduction en langue française.
- Pour le représentant légal de la personne morale gérante non inscrite aux RCS, ajouter la ou les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques.

AUTRES PIÈCES

- **En cas de nomination de commissaires aux comptes, titulaires et suppléants**

- 1 copie (pour les départements 75, 78, 92 et 93) ou 1 original (pour les départements 94 et 95) de la lettre d'acceptation des fonctions par les commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- 1 copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes, sauf pour le 94.

- **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁶ mise à jour.

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le gérant

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le gérant, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

⁵ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

⁶ Consulter votre CFE ou le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs.